



**La biodiversité, nécessaire au maintien des écosystèmes existants sur la planète, est souvent mise à mal par la pression exercée par les activités humaines sur l'environnement. La Suisse n'échappe pas à ce constat avec la disparition de milieux naturels et d'espèces menacées.**

**Or, s'il est vrai que la biodiversité contribue au maintien du patrimoine naturel, elle est tout aussi indispensable au bien-être des êtres humains et à leur santé.**

Afin que les générations futures puissent elles aussi bénéficier d'une faune et d'une flore les plus variées possibles, la Commune d'Attalens s'engage, à son échelle, en favorisant la biodiversité dans la gestion de ses espaces verts. Le projet, initié par le Conseil communal en 2019, a déployé ses premiers effets cette année, avec l'introduction d'un entretien différencié des espaces verts.

L'objectif est d'entretenir les parcelles communales de façon écologique, économique et esthétique. Chaque espace vert a sa fonction et son usage, les principes d'entretien étant déterminés selon ces critères.

Dans les sites qui s'y prêtent, les travaux de taille, de tonte et de nettoyage sont limités au minimum. Afin d'augmenter la biodiversité des espaces verts, la végétation indigène et spontanée, les prairies et gazons maigres ainsi que les revêtements perméables sont favorisés. Dans la mesure du possible, les différents espaces naturels sont reliés dans un réseau biologique afin de permettre la circulation d'une grande diversité d'espèces.

Afin de l'aider dans cette tâche, la commune d'Attalens a fait appel à Mme Luciane Lapierre, biologiste qui s'occupe déjà du réseau écologique de la Veveyse, afin qu'elle établisse un concept de gestion différenciée des espaces verts et apporte son soutien au personnel communal lors de la mise en œuvre. Après un inventaire des espaces verts communaux, plusieurs zones dignes d'intérêt, représentant une surface totale d'environ 18'000m<sup>2</sup>, ont été répertoriées.

Les premiers aménagements ont été réalisés cet automne avec la plantation de deux haies vives composées exclusivement d'espèces indigènes, la première derrière la salle de gymnastique le Baobab et la seconde à la cabane des scouts.

**Des élèves de l'école d'Attalens ont prêté main forte au personnel communal pour planter la haie située dans le périmètre scolaire.**



La haie, composée en partie de buissons épineux, offre une protection à la faune, plus particulièrement aux oiseaux en période de nichée.

Initialement écologique, l'aménagement s'est mué en projet didactique, en permettant aux élèves de découvrir, sur le terrain, l'importance de la biodiversité pour préserver la faune et la flore. La plantation de cette haie est doublée d'un intérêt dissuasif, afin de limiter les allées et venues derrière la salle de gym et assurer la tranquillité du voisinage.

A la cabane des scouts, la plantation d'une haie d'espèces indigènes a remplacé la haie d'ifs, inadaptée au concept de biodiversité, tout particulièrement en zone agricole.

Photo Luciane Lapierre

Le type des essences plantées (indigènes, variées, pour partie des épineux) ainsi que la qualité didactique du projet permettront à la commune d'obtenir une subvention du service cantonal des Forêts et de la nature (SFN) pour la plantation de ces deux haies vives. Cette première étape de mise en œuvre du concept de biodiversité s'est donc révélée positive à tous les égards.

Le projet, dont la réalisation est prévue sur plusieurs années, va ainsi progressivement déployer ses effets et contribuer à la protection de la biodiversité sur le territoire d'Attalens pour que les adultes de demain, tout comme nous, puissent en profiter.



### Développement durable

## COMMUNAUTE PHOTOVOLTAIQUE SCOLAIRE

A l'heure actuelle, le nouveau bâtiment scolaire Le Renard est le seul bâtiment communal équipé de panneaux photovoltaïques. La commune d'Attalens a décidé d'augmenter progressivement sa capacité de production d'énergie renouvelable et d'en faciliter l'utilisation en créant une communauté de consommation solaire dans le périmètre scolaire.

### Une communauté de consommation pour mieux utiliser l'énergie solaire

La *consommation propre* consiste à consommer sur le site de production l'énergie produite par l'installation photovoltaïque. L'énergie produite est plus avantageuse que celle du réseau car elle n'entraîne ni taxes ni redevances de réseau.

Une *communauté de consommation propre* a pour but de se regrouper pour mieux consommer l'énergie solaire. La production de l'installation photovoltaïque de la communauté est partagée pour augmenter la part d'autoconsommation et ainsi améliorer la rentabilité de l'installation. Lorsque le système ne produit pas assez d'électricité, la part manquante est achetée au réseau. De même, le surplus de production peut être injecté dans le réseau.

Depuis 2018, le cadre légal s'est assoupli, facilitant la création des regroupements de consommation propre (RPC). Une communauté est désormais considérée comme un client unique par l'exploitant du réseau, avec un seul compteur d'électricité, ce qui n'était pas possible auparavant.

Dans le cadre d'une communauté privée, par exemple une PPE de plusieurs appartements, tous les propriétaires peuvent ainsi se regrouper derrière un même compteur pour bénéficier de l'énergie produite par leur installation. Chaque membre dispose aussi d'un compteur propre pour calculer sa consommation et procéder à la facturation interne.

### La communauté photovoltaïque scolaire

La première étape de la communauté photovoltaïque scolaire consiste à créer la colonne vertébrale du futur regroupement en reliant ensemble tous les bâtiments scolaires avec un seul compteur au bâtiment Le Renard.



Il est ensuite prévu d'équiper dans le courant de l'année prochaine le toit de la salle de gymnastique Les Etoiles de 340 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques pour un coût total des travaux estimé à un peu plus de CHF 200'000.-.



### ARRIVEE



**JESSICA  
COLLERAN**

Secrétaire  
comptable

Service social  
régional de la  
Basse-Veveyse

Puis j'ai travaillé durant 10 années en qualité de comptable et/ou responsable administrative des ressources humaines pour des EMS situés dans le canton de Vaud.

Depuis octobre 2010, j'occupe la fonction de secrétaire comptable au sein de l'Association d'Accueil Familial de Jour de la Veveyse à temps partiel.

#### **Ma nouvelle fonction**

Etant toujours à la recherche de nouveaux challenges, j'ai postulé pour le poste de secrétaire comptable au sein du Service social régional de la Basse-Veveyse à un taux d'activité de 25%.

Ce nouveau poste me permet d'acquérir de nouvelles connaissances et surtout me fait découvrir le domaine du social.

#### **Mes passions**

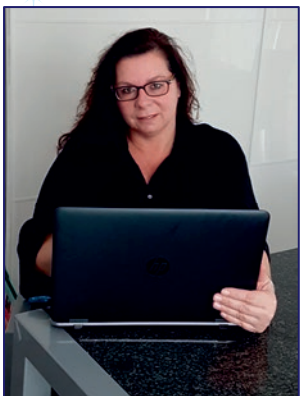
Durant mon temps libre, j'apprécie de passer du temps avec ma famille et mes amis. Pendant les vacances, j'ai plaisir à voyager et découvrir l'Europe.

#### **Mon origine**

Je suis née à Lausanne en 1975. J'ai effectué un apprentissage d'employée de commerce au sein d'une fiduciaire à Epalinges. Je suis mariée et maman de 3 enfants.

#### **Ma trajectoire professionnelle**

Mon CFC en poche, j'ai travaillé entre autres pour les sociétés Lapeyre SA et Cogefina SA me permettant ainsi de découvrir la comptabilité internationale et analytique.



**JACQUELINE  
BURION**

Secrétaire du  
Conseil Général

Administration  
communale

linguistiques.

J'ai ensuite exercé 5 ans dans l'import-export, puis 7 ans chez Losinger-Marazzi comme responsable du parc véhicules.

Mon fils aîné souffrant d'une maladie orpheline, j'ai interrompu ma carrière pour lui apprendre les gestes innés de la vie.

J'ai repris le travail en 2014 comme secrétaire à 40% à la Ville de Lausanne. J'ai terminé, en 2019, une formation de comptable.

#### **Ma nouvelle fonction**

Je suis très heureuse d'apprendre à connaître ma commune autrement. C'est un nouveau défi à relever. Ce côté politique, qui m'était inconnu, m'apporte de nouvelles connaissances tant personnelles que professionnelles.

#### **Mes passions**

Mes enfants sont ma priorité et c'est en famille que nous aimons nos loisirs.

Suite à la maladie de mon fils, j'ai créé une association *L'Ange Léo*, pour laquelle je donne beaucoup de temps. Cela me tient à cœur d'aider les familles avec un enfant différent.

#### **Mon origine**

Je suis née à Courroux (JU) en 1972 où j'ai passé mon enfance et ma jeunesse. Je me suis établie en 2003 à Tatroz avec mon ex-mari. Je suis maintenant séparée et j'ai 3 enfants.

#### **Ma trajectoire professionnelle**

Après un apprentissage de commerce dans une étude de notaire à Delémont, je suis partie travailler 4 ans à Zurich, puis 6 mois en Australie pour parfaire mes connaissances



### *Nombre de membres du Conseil communal et du Conseil général* **LEGISLATURE 2021-2026**

#### **Nombre de membres du Conseil communal**

La Loi sur les communes stipule que le Conseil communal se compose de neuf membres dans les communes de plus de 1'200 habitants. Les communes peuvent y déroger en fixant la taille du Conseil communal à cinq, sept ou neuf membres.

L'objectif principal du Conseil communal est de bénéficier d'une administration moderne et efficiente. Dès lors, l'Exécutif communal s'est fait accompagner par un consultant externe afin d'examiner les implications des différentes variantes d'organisation possibles (5-7-9 membres).

**Arrivé au terme de cette réflexion, il a recommandé au Conseil général, lors de sa séance du 13 octobre 2020, de maintenir à sept le nombre de conseillers communaux pour la prochaine législature. Le Conseil général a accepté la proposition à l'unanimité.**

Parmi les considérations appuyant ce choix, il ressort principalement que cela offre la garantie d'une meilleure représentativité de la population et des groupes politiques au sein de l'Exécutif communal, que la fonction de conseiller communal demeure compatible avec l'exercice d'une activité professionnelle principale, tout en permettant une conciliation avec la vie familiale.

De plus, le Conseil communal est acquis au principe que certains services de l'administration communale doivent être renforcés afin d'avoir des ressources et des compétences en phase avec les besoins, le volume et la complexité croissante des activités.

Enfin des mesures organisationnelles, destinées à optimiser les débats et les prises de décisions des séances du Conseil communal, sont actuellement en phase de test.

#### **Nombre de membres du Conseil général**

La Loi sur les communes stipule que le Conseil général se compose de cinquante membres dans les communes de 2'500 à 10'000 habitants. En dérogation à cela, les communes peuvent prévoir un nombre de Conseillers généraux qui doit se situer entre 30 et 80 membres. Le bureau du Conseil général a examiné la possibilité d'augmenter le nombre de Conseillers généraux à 50.

**A l'issue de cette réflexion, il a recommandé au Conseil général de maintenir à 30 le nombre de Conseillers généraux pour la prochaine législature. Le Conseil général a accepté la proposition à l'unanimité.**

Il a présenté une série d'arguments en défaveur de l'augmentation des Conseillers généraux, tels que la nécessité d'un nombre important de candidats sur les listes alors qu'il est déjà difficile de recruter des membres, les coûts supplémentaires engendrés, la possibilité d'élections complémentaires coûteuses en cas de démission sans vienne-ensuite et la diminution des possibilités de s'investir dans une commission.



### *Un peu d'histoire*

#### **ATTALENS LE PASSE RETROUVE**



**Attalens**  
Le passé retrouvé

L'histoire vous intéresse ? Le livre *Attalens le passé retrouvé* est en vente à l'administration communale au prix de CHF 35.-

Ce magnifique ouvrage est le fruit d'un important travail de mémoire et de recherches de M. Martin Nicoulin. Il retrace l'histoire d'Attalens, avec des archives, de belles images et anecdotes.

En cas d'intérêt, nous vous invitons à contacter l'administration, par courriel à [controlehabitants@attalens.ch](mailto:controlehabitants@attalens.ch) ou par téléphone au 021 947 41 85. Le livre vous sera livré avec une facture sitôt passée votre commande.



### *Bâtiments communaux raccordés au chauffage à distance*

#### **DEUXIEME ANNEE DE SUIVI ENERGETIQUE**

La Commune d'Attalens est labellisée « Cité de l'énergie » depuis 2010 et mène une politique durable en matière d'énergie, de mobilité et d'environnement. Neuf bâtiments communaux sont desservis par un chauffage à distance (CAD)

La Commune d'Attalens a mandaté Planair SA, bureau d'ingénieurs spécialisé dans les économies d'énergie, les énergies renouvelables et la planification d'installations techniques, pour :

- Équiper les 9 bâtiments d'un système de relevé accessible en ligne,
- Analyser les résultats et proposer des modifications des réglages conduisant à des économies d'énergie et, le cas échéant, des ajustements sur des puissances souscrites.



Lors de la 1<sup>ère</sup> année de suivi (du 1 juillet 2018 au 30 juin 2019) les actions d'optimisation réalisées concernaient la modification des horaires de chauffage.

Pour la 2<sup>ème</sup> année de suivi (du 1 juillet 2019 au 30 juin 2020), l'objectif était d'une part d'optimiser ces horaires, et d'autre part de travailler sur l'optimisation des températures.

**L'économie d'énergie** de la deuxième année de suivi par rapport à l'année de référence **est de 94'209 kWh**. A 10,25 ct/kWh, cette réduction correspond à **une économie d'environ 9'650 CHF**. Pour rappel, l'économie réalisée lors de la première année était de 104'873 kWh, soit 10'750 CHF.

Au final, le suivi énergétique réalisé par Planair pour la commune d'Attalens **durant ces deux années** a permis **une économie totale de 199'082 kWh, soit 20'400 CHF**. Il s'agira maintenant de maintenir ce niveau d'économie lors de la prochaine saison hivernale.



### *Environnement*

#### **FEUX EN PLEIN AIR ET RECOLTES EN FORET**

##### **Feux en plein air : la protection de l'air est l'affaire de tous**

Chaque année, à l'automne, nous observons une augmentation de l'incinération des déchets en plein air. Or, il est important de rappeler que cette pratique est interdite par la loi, tant en forêt, dans les champs que dans les jardins.

Seule l'incinération de petites quantités de déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins peut être admise, à la condition que ceux-ci soient suffisamment secs pour ne pas causer de fumée. Ces feux sont le plus souvent inutiles et leurs émissions constituent une charge pour l'homme et l'environnement. D'une part, ils contribuent de manière non négligeable à la charge en particules fines, qui sont à l'origine de troubles respiratoires et de maladies pulmonaires et ils polluent de plus le sol et les eaux. D'autre part, ils créent souvent des nuisances pour la population.

Les seules exceptions possibles sont autorisées par le Service des forêts et de la nature pour l'incinération de déchets en forêt sous certaines conditions strictes ou le Service phytosanitaire de Grangeneuve en cas de problèmes phytosanitaires.

##### **Des trésors en forêt? Qui cherche trouve!**



Avec l'automne revient le temps des récoltes. En Suisse, la loi garantit un libre accès à la forêt mais elle autorise aussi la cueillette de baies sauvages ou de champignons.

Bien qu'ouvertes à tous, toutes les forêts ont un propriétaire. Les visiteurs s'y comportent avec le respect que des invités doivent à leur hôte. Le ramassage se fait avec modération, sans endommager les arbres, ni cueillir de plantes protégées et, pour les champignons, les règlements locaux et directives cantonales s'appliquent.



## Services communaux

### DENEIGEMENT

**Bien que les hivers soient plus doux que par le passé, le service de voirie est prêt, comme chaque année, à affronter les frimas pour déneiger routes, places et trottoirs. Il est temps de faire le point sur les tournées de déneigement.**

Le service de voirie doit déneiger environ 30 km de routes et 12 km de trottoirs, sans compter les parkings et places publiques. Pour cela, le service dispose de 5 véhicules communaux. Les 3 plus petits sont utilisés pour les trottoirs et les deux véhicules plus larges et plus puissants servent pour les routes. M. Stéphane Krieger, qui prête main-forte au service de voirie, a équipé son tracteur pour le service de déneigement.

Afin que le service de voirie puisse travailler sans encombre, rappelons que les automobilistes doivent libérer les places de parc et voies publiques de minuit à 6h00 du matin lorsque des chutes de neige sont annoncées. De plus, il est interdit de débarrasser la neige sur la voie publique (route cantonale, communale ou trottoir) avant et après le passage des engins de déblaiement.

Les collaborateurs du service de voirie font de leur mieux pour sécuriser routes et trottoirs en les déneigeant aussi vite que possible. Ils ne peuvent cependant être partout en même temps et partir déneiger dès que les premiers flocons tombent. La tournée de déblaiement répond par conséquent à des priorités, les axes principaux étant dégagés en premier.

Nous vous remercions par conséquent de faire preuve de patience et de compréhension et demandons aux automobilistes de prévoir un équipement adapté à des conditions météorologiques hivernales.



## Prix Bilan de l'immobilier 2020

### PLACE DU VILLAGE

**Le 15 septembre 2020, la nouvelle place du village d'Attalens a reçu le 1<sup>er</sup> prix Bilan de l'immobilier 2020 dans la catégorie Aménagement urbain et/ou paysager.**



Le projet du centre-village est lauréat parmi plus de 50 candidatures. Le bureau *farra zouboulakis & associés architectes urbanistes*, concepteur du projet, a imaginé des lieux vivants, appropriables par les habitants, et qui s'adressent à tous. La conception des aménagements extérieurs traduit une vision contemporaine d'aménagement.

Selon le collège d'experts, le projet réalisé est fédérateur. L'homogénéité synthétique qui s'en dégage produit un sentiment d'unicité, de calme et de douceur, propice à s'y rendre, s'y rencontrer et s'y détendre.

*Photos Cécile Monnier*



## Commune

### EN BREF

#### Fermeture du bureau communal et de la déchetterie

Durant les fêtes de fin d'année, **le bureau communal** sera fermé du mercredi 23 décembre 2020 à 11h00 au vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2021. Réouverture du guichet le lundi 4 janvier 2021 à 9h00.

**La déchetterie et le compost** seront fermés le vendredi 25 et le samedi 26 décembre 2020 et le vendredi 1<sup>er</sup> et samedi 2 janvier 2021.

**Joyeux Noël et heureuses fêtes de fin d'année à tous.** Le Conseil communal présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021 aux habitants d'Attalens de même qu'à toutes les personnes qui ont œuvré pour la commune.